



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ENGAGEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION DE COURS D'ÎLOTS AU TITRE DU DISPOSITIF « EAU, MILIEUX HUMIDES, TRAMES VERTES ET BLEUES, ZERO PHYTO »

**DÉCISION N° DM-22-124
EN DATE DU 08 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation de cours d'îlots de l'école maternelle de l'Est et deux écoles élémentaires Est Libération et Est Passeleu en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Eau, milieux humides, trames vertes et bleues, zéro phyto » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région Ile de France pour l'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « Eau, milieux humides, trames vertes et bleues, zéro phyto » d'un montant de 400 000 € soit 41% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220408-lmc1H9603H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/04/2022
Date de Publication : 08/04/2022